

Le Concours hippique de Lévis est un concours sanctionné Or de Canada équestre (11 Hines Road, Suite 201, Ottawa, Ontario, K2K 2X1) et est assujéti aux règlements de CE. Il est obligatoire d'être membre de Cheval Québec, de Canada équestre ou d'un organisme sportif provincial ou territorial reconnu pour participer au Concours hippique de Lévis.

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE. Les problèmes non prévus par ces règlements seront résolus par le Comité du concours dont la décision sera sans appel. Le Comité du concours se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter une classe ou division s'il l'estime opportun.

Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination.

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. (A602.5). Des frais de 7 \$ seront facturés à chaque cheval inscrit.

Lors de son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou qu'elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance (A602). **Le numéro de licence d'entraîneur(e) devra être indiqué sur le formulaire d'inscription.**

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable (ou les personnes responsables) consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujétis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque participant, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujéti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours. (A602.7)

La section A des règlements 2022 de Canada Équestre stipule que pour participer à un concours, tous les compétiteurs canadiens doivent posséder une Fiche d'identification de CE pour leur cheval et avoir payé les frais d'activation annuels ou, dans le cas d'un titulaire de licence sportive temporaire, une Fiche d'identification temporaire pour le cheval doit être obtenue et payée pour chaque participation à une compétition. Un affidavit doit être signé pour toutes les inscriptions étrangères (voir A404-A410).

The Lévis Horse Show is sanctioned as a Gold competition member of Equestrian Canada (11 Hines Road, Suite 201, Ottawa, Ontario, K2K 2X1) and is governed by the rules of EC. All exhibitors must be members of Equestrian Canada, Cheval Québec or their PTSO to enter the Concours hippique de Lévis.

Every class offered herein is covered by the rules and specifications of the current rules of EC and will be held and judged in accordance with the EC Rule Book. All matters not covered by these rules will be referred to the Show Committee and all committee decisions shall be final. The Show Committee further reserves the right to cancel, postpone, change or reschedule any class or division it deems appropriate.

All horses attending Equestrian Canada sanctioned competitions must have met the requirements of Article A519, Vaccinations. See Rules of Equestrian Canada, Section A, General Regulations, Article A519, Vaccinations.

Any horse entered in any class at a competition may be selected for equine medication control testing while at the event location. (A602.5). A \$7 equine medication control fee will be charged for all entries.

When registering for Equestrian Canada sanctioned competition, each athlete must indicate the name of his or her coach on the entry form or specify that they are self-coached. Coaches from other countries must be members in good standing with their home federation and must declare/have proof of insurance (A602). **The trainer's licence number must be provided on the entry form.**

Per Article A801, every entry at an Equestrian Canada sanctioned competition shall constitute an agreement by the person(s) responsible that the owner, lessee, trainer, manager, agent, coach, driver or rider and horse shall be subject to the Equestrian Canada constitution and all rules of Equestrian Canada and any additional rules set by the competition. It is the responsibility of all individuals participating in any capacity in Equestrian Canada sanctioned competitions to be knowledgeable regarding the Equestrian Canada constitution and the applicable rules of Equestrian Canada and the additional rules, if any, imposed by the competition. Do not participate in this Equestrian Canada sanctioned competition in any capacity if you do not consent to be bound by the constitution and rules of Equestrian Canada and any additional rules imposed by the competition.

2022 Rules of Equestrian Canada Section A state that all Canadian entries are required to hold an EC Horse Recording and to have paid the EC Horse Recording annual Activation Fee to compete, or if owned by a temporary sport license holder, a Temporary Horse Registration form must be purchased at each competition entered. Foreign entries must sign an affidavit (See A404-A410).

STALLES

Un nombre limité de stalles sera disponible. Les stalles seront assignées selon l'ordre de réception des demandes. Toute demande spéciale d'emplacement sera considérée, sans toutefois être garantie. Une fois les réservations faites, il n'y aura **aucun remboursement**, quelles que soient les circonstances. Les coûts sont les suivants, la litière non comprise

- **Avant le 25 août 2022** : 225 \$ chevaux et 250 \$ grooming stalle
- **Après le 25 août 2022** : 250 \$ et le comité ne peut garantir un emplacement

PAIEMENT DES INSCRIPTIONS

Par chèque ou par carte de crédit
Faire les chèques à l'ordre de : Concours hippique de Lévis
Poster à l'attention de : Nicole Lapierre
3404, avenue St-Augustin, Lévis (Québec) G6Z 8G4
Tél. : (418) 564-5694
Courriel : nicolelangis@videotron.ca

INSCRIPTIONS – DATE DE CLÔTURE

La date de clôture est le 2 septembre 2022. **Des frais de retard de 50 \$** seront imputés pour les inscriptions reçues après cette date ainsi que pour tout formulaire demandé.

N.B. Toutes les inscriptions devront être faites et nous parvenir directement par showmanagementsystem.ca.

COMPTES

Vous pouvez laisser un compte ouvert pendant le concours en remettant un chèque signé en blanc au Secrétariat. Toute écurie ou tout concurrent désirant utiliser un chèque en blanc doit obtenir l'autorisation préalable de la direction du concours. Aucuns frais ni changements ne seront acceptés pendant le concours sans un compte ouvert.

Les taxes TPS et TVQ s'appliquent à tous les frais d'inscription et de services.

ENTRAÎNEMENT

La carrière de chasse sera ouverte pour l'entraînement le mardi 6 septembre 2022 comme suit :

- Chasseurs de midi à 18 h – frais de 35 \$

Les chevaux doivent obligatoirement être inscrits au Secrétariat avant de pouvoir participer aux épreuves d'entraînement du mercredi. Les participants hors concours ne sont pas admis : A603.

STALLS

Limited stabling facilities will be available. Stalls will be allocated on a first-registered, first-served basis. Requests for preferred locations will be considered, but cannot be guaranteed. There will be **no refund** of stall fees after the reservations have been made, no matter what the circumstances. Stall fees, bedding excluded, shall be as follows:

- **Before August 25, 2022** : \$225 horses and \$250 grooming stall
- **After August 25, 2022** : \$250, with no guarantee that the committee will be able to provide a stall.

ENTRIES PAYMENT

By cheque or credit card
Payment by cheque payable to: Concours hippique de Lévis
Mail to: Nicole Lapierre
3404 avenue St-Augustin, Lévis (Québec) G6Z 8G4
Tel.: (418) 564-5694
Email: nicolelangis@videotron.ca

ENTRIES – CLOSING DATE

The closing date for entries is September 2, 2022. A **\$50 late fee** will be charged for all entries received and forms requested after the closing date.

N.B. All entries must be submitted through the showmanagementsystem.ca Web site.

ACCOUNTS

Accounts may be opened for the duration of the show by depositing a signed blank cheque at the Show Office. All stables or individual exhibitors wishing to use this payment method must have prior approval from show management. No charges or changes will be permitted during the show without an open account.

GST and QST are applicable to all entry fees and services.

SCHOOLING FEES

The hunter ring will be open for schooling on Tuesday September 6, 2022 as follows:

- Hunters: from noon to 6 p.m. - \$35 fee

To be able to enter Wednesday's schooling classes, all horses must be registered at the Show Office. Hors concours not allowed: A603.

ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Les numéros ne peuvent être obtenus que si le montant dû est payé intégralement, que si un chèque signé en blanc est remis au moment de l'attribution des numéros ou qu'un numéro de carte de crédit est inscrit sur l'inscription. De plus, les chevaux et cavaliers doivent être en règle avec Canada Équestre et Cheval Québec. Les formulaires d'inscription doivent être signés et une personne responsable du cheval doit y être désignée avant que les numéros puissent être distribués. Les numéros doivent être portés et affichés visiblement en tout temps dans les aires d'entraînement et d'exercice, ainsi que dans les carrières de compétition.

PAIEMENT REFUSÉ

Des frais de quarante dollars (40,00 \$) seront imputés pour tout chèque retourné ou carte de crédit refusée pour quelque raison que ce soit.

ANNULATIONS

Les inscriptions annulées avant le premier (1er) jour du concours seront remboursées, moins soixante-cinq dollars (65,00 \$) de frais d'administration. Aucun remboursement ne sera effectué à partir du premier jour du concours, sauf sur présentation d'un certificat émis par le vétérinaire du concours. Le cheval pourra être remplacé par un autre, à la condition que le comité organisateur l'autorise.

MODIFICATIONS

Le Secrétariat doit être informé de toute modification **le jour précédant l'épreuve** ou la division de laquelle vous désirez vous retirer ou à laquelle vous désirez vous inscrire. Le Secrétariat ferme à 17 h 30 à chaque jour.

CHEVAL NON INSCRIT

Des pénalités de vingt-cinq dollars (25,00 \$) seront ajoutées au prix de l'épreuve pour tous les chevaux ayant participé à une épreuve sans y avoir été préalablement inscrits.

BOURSES

Les montants des bourses gagnées seront portés au crédit des comptes par le Secrétariat.

ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont de soixante-cinq (65,00\$) pour les inscriptions transmises via **showmanagementsystem.com**. Les frais d'administration ne sont pas remboursables.

SURVEILLANCE DE NUIT

Des frais de quinze (15,00 \$) seront chargés à tous les chevaux présents sur le terrain de concours.

FRAIS DE TERRAIN

Des frais de terrain de soixante-quinze dollars (75,00 \$) seront facturés pour chaque cheval présent sur le terrain.

ENTRY NUMBERS

Entry numbers will only be issued to participants who have paid their fees in full or upon deposit of a signed blank cheque at the time entry numbers are allocated or a credit card number is on the entry form. In addition, horses and riders must meet the requirements of Equestrian Canada and of Cheval Québec. Entry forms must be signed and show the name of the person responsible for the horse. Competition numbers must be worn and visible at all times in the schooling and warm-up areas, as well as in the competition rings.

DECLINED PAYMENT

There will be a forty dollar (\$40.00) service charge for any cheque returned by the bank or for any credit card declined for any reason.

SCRATCHES

Entries cancelled before the first day of the show will be refunded, less a sixty five dollars (\$65.00) administration fee. There will be no refunds during the show, unless supported by a certificate issued by the show veterinarian. Substitution of an entry is at the discretion of the OC.

CHANGES

*All changes must be made at the Show Office the **day prior to the class** or division you wish to enter or scratch from. The office closes at 5:30 p.m. every day.*

HORSES NOT ENTERED

Horses that show in a class in which they have not previously been entered will be charged a twenty-five dollar (\$25.00) penalty fee in addition to the normal entry fee.

PRIZES

All prizes will be credited to the participant's account by the Show Office.

ADMINISTRATION

*The administration fee for entries submitted through **showmanagementsystem.com** is sixty five (\$65.00) dollars. The administration fee is not refundable.*

NIGHT WATCH

A night watch fee of fifteen (\$15.00) will be charged for every horse on the showgrounds.

GROUND FEES

Ground fees of seventy five dollars (\$75.00) will be charged for every horse on the showgrounds.

RÈGLE DES 24 HEURES

La règle des 24 heures sera imposée aux participants du Grand Prix : tous les chevaux participant au Grand Prix devront avoir une stalle réservée sur le terrain au plus tard le 10 septembre 2022 à midi.

CHEVAL NON PARTICIPANT

Tout cheval ne participant pas aux épreuves doit être déclaré au Secrétariat. Des frais de soixante-quinze dollars (75,00 \$), plus les frais d'administration et de terrain seront exigés pour chaque cheval. Il est obligatoire d'avoir un numéro de participant.

CHIENS

Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps.

VÉHICULES MOTORISÉS SUR LE TERRAIN

Les scooters et les voitures de golf sont interdits dans les espaces de pratique et les aires d'attente pour les chevaux.

ARRIVÉE

L'arrivée des chevaux sur les lieux du concours pourra se faire à compter du mardi 6 septembre 2022 et les chevaux doivent quitter le terrain au plus tard à 22 h le dimanche 11 septembre 2022.

NUMÉROS D'ENREGISTREMENT, FICHES D'IDENTIFICATION CE/ CHEVAL QUÉBEC ET COGGINS

Les numéros d'enregistrement, les fiches d'identification active des chevaux de CE, les numéros de CE et de Cheval Québec, ainsi que les certificats de test Coggins de moins de 12 mois sont exigés. Les participants résidant à l'extérieur du Québec ne sont pas tenus de joindre Cheval Québec. Des frais de 71,00 \$ seront chargés pour toutes les licences temporaires.

RÈGLEMENT DE VACCINATION

Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519 Vaccination.

Article A519 Vaccination

Tous les chevaux présents aux concours sanctionnés par Canada Équestre doivent avoir été vaccinés contre le virus de l'influenza équin et l'herpès virus équin (types 1 et 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours.

PORT DU CASQUE PROTECTEUR

Toute personne montant à cheval sur le site du concours, à l'inclusion des concurrents en provenance de pays étrangers, est tenue de porter en tout temps un casque protecteur homologué (consultez le glossaire des Règlements généraux, Livret A, article G102) dont le harnais de sécurité est attaché correctement.

24-HOUR RULE

The 24-hour rule will be imposed for the Grand Prix. All Grand Prix horses are required to have their own reserved stall on the showgrounds no later than noon on September 10, 2021.

NON-SHOWING HORSE

Any horse not competing in the show must be registered at the Show Office. A seventy-five dollar (\$75.00) fee, plus administration and ground fees will be charged for each non-showing horse. A horse number must be obtained from the Show Office.

DOGS

Must be on a leash at all times.

MOTORIZED VEHICLES ON THE SHOW GROUNDS

Scooters and golf carts are prohibited in all schooling areas and waiting areas for horses.

ARRIVAL

Horses may arrive on the Horse Show grounds from Tuesday September 6, 2022 and must leave by 10 p.m. on Sunday September 11, 2022.

HORSE RECORDING NUMBER, EC / CHEVAL QUÉBEC AND COGGINS

No entries will be accepted without the horse recording number, the EC and Cheval Québec numbers and a recent Coggins certificate (less than 12 months). Exhibitors from outside Québec are not required to join Cheval Québec. A fee of 71.00\$ will be charged for all temporary licences.

VACCINATION RULE

All horses attending Equestrian Canada sanctioned competitions must have met the requirements of article A519, Vaccinations. See rules of Equestrian Canada, section A, General Regulations, Article A519 Vaccinations.

Article A519 Vaccinations

All horses attending Equestrian Canada sanctioned competitions must have been administered Equine Influenza and Equine Herpes Virus (1 & 4) vaccinations within 6 months (+ 21 days grace period) before arrival at the event. No horse shall receive vaccination within 7 days prior to arrival at the event. Horses not in compliance with this rule may be asked to leave the event site at the discretion of competition management.

HEADGEAR

At all EC-sanctioned competitions, anyone mounted on a horse on the competition grounds, including foreign competitors, must wear approved headgear (see Glossary in General Regulations, Book A, article G102), with safety harness correctly fastened, at all times.

VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Des espaces réservés aux véhicules récréatifs seront disponibles à partir du mardi 6 septembre 2022, au coût de 180 \$, et devront être libérés le lundi 12 septembre 2022 au plus tard. Des ententes devront être prises avec le comité organisateur si on veut arriver avant ou quitter après.

RÈGLEMENTS DE COVID-19

Les règlements concernant la Covid-19 seront prévus dans un document intitulé **protocole de biosécurité**. Il sera **obligatoire** de respecter les règles prévues et le comité organisateur se réserve le droit d'expulser toute personne n'appliquant pas ce protocole.

HORAIRE

Le comité organisateur du Concours hippique de Lévis se réserve le droit d'annuler, de jumeler certaines épreuves ou divisions et de modifier l'horaire initial s'il le juge nécessaire. Les heures, ordres de départ et les modifications seront mis à jour chaque soir au plus tard à 21 h pour le lendemain.

Énoncé de principe

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence. À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur;
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté;
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport;
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux;
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin;
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin;
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements et des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres et qu'ils respectent cette réglementation;
- promouvoir activement l'élaboration et le respect de règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux (A602.3(f)).

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience de la compétition et des méthodes d'entraînement de chevaux acceptables estime être une conduite ou un traitement qui ne soit ni cruel, ni abusif ou inhumain.

CAMPERS

Camper spaces will be available for a fee of \$180 starting on Tuesday September 6, 2022 and will need to be vacated no later than on Monday September 12, 2022. Arrangements can be made with the organizing committee to arrive before or leave after these dates.

COVID-19 RULES

All rules concerning Covid-19 can be found in the biosafety protocol. It will be mandatory for everyone to follow these rules and the organizing committee reserves the right to evict any person not respecting the rules.

SCHEDULE

The Concours hippique de Lévis committee can cancel or combine classes or divisions and can modify the original schedule at any moment. Starting times, order of go and any other modification will be updated at 9 pm at the latest for the following day.

Statement of Principles

Equestrian Canada (EC), the national equestrian federation of Canada, supports adherence to the humane treatment of horses in all activities under its jurisdiction. All persons shall be committed to:

- *upholding the welfare of all horses, regardless of value, as a primary consideration in all activities;*
- *requiring that horses be treated with kindness, respect and compassion, and that they never be subjected to mistreatment;*
- *ensuring that all Equestrians including owners, trainers and competitors, or their respective agents, use responsible care in handling, treatment and transportation of their own horses as well as horses placed in their care for any purpose;*
- *providing for the continuous well-being of horses by encouraging routine inspection and consultation with health care professionals and competition officials to achieve the highest possible standards of nutrition, health, comfort and safety as a matter of standard operating procedure;*
- *providing current information on Code of Practice for the Care and Handling of Equines and other equine health and welfare initiatives;*
- *continuing to support scientific studies on equine health and welfare;*
- *requiring owners, trainers and competitors to know and follow their sanctioning organization's rules, and to work within industry regulations in all equestrian competitions; and*
- *actively promoting the development of and adherence to competition rules and regulations that protect the welfare of the horse (A602.3(f)).*

The standard by which conduct or treatment will be measured is that which a person who is informed and experienced in generally accepted equine training and competition procedures would determine to be neither cruel, abusive, nor inhumane.